

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 35

Dans l'alinéa 2 de cet article, après le mot :

« européens »,

substituer au signe :

« , »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.